La loi sur l'aide à mourir : l’incroyable occasion d'une coopération Rabbins-Médecins

La loi sur l'aide à mourir : enjeux, repères et perspectives. Tel était le thème- complexe et douloureux- de la conférence donnée le 8 novembre 2026 à l'EPHAD « les jardins de Rambam » dans le cadre de l’association « Rambam » des médecins juifs de Toulouse, organisée par M. Pierre Lasry, Président de l’association.

Réunissant plus de 30 Médecins et étudiants en médecine, cette conférence a été l'occasion de croiser 3 matières complémentaires : Droit, Médecine et Torah.

Si, comme l'a subtilement rappelé Maître Assaraf-Dolques, la loi de 2026 sur l'aide à mourir ne mentionne pas expressément le terme d’ « euthanasie », celle-ci donne la possibilité à un malade condamné par une maladie incurable à s'administrer, ou à se faire administrer par un tiers soignant, une solution létale.

La loi juive, si elle s’oppose catégoriquement à l’euthanasie active ou passive, rejette également l’acharnement thérapeutique. Si une action, destinée à abréger la vie d’un patient, même un instant est strictement interdit, le judaïsme encourage l’administration de substance ou L’utilisation de moyens destinés à atténuer la douleur. Aucune obligation n’est faite de prolonger artificiellement la vie d’un malade condamné à brève échéance et qui souffre de sa maladie.

Concernant l’administration de morphine, tout dépend de l’intention du praticien : si donnée a forte dose elle cause directement la mort du patient, cela reste interdit. Si elle est destinée à soulager la douleur, elle reste encouragée, même si elle peut abréger à terme la vie du patient.

Le difficile cas du malade qui souffre et en phase terminale de sa maladie pose , de manière plus générale, l’idée de la coopération nécessaire aujourd’hui entre le monde médical et le monde de la Halakha ,la loi juive. Tests ADN, dons d’ovocytes, mères porteuses, place de l’I.A dans les décisions médicales, fin de vie, rôles conjoints des rabbins, décisionnaires halakhiques et médecins, tels sont les questions passionnantes – vertigineuse parfois- auxquelles est confrontée l’éthique médicale aujourd’hui.

A l’ère technologique, trancher une Halakha, un point de loi juive dans des domaines aussi passionnants que complexes, constitue pour nous un défi majeur mais stimulant. Combiner subtilement principes halakhiques et diagnostic médical relève d’un défi nouveau et incroyablement intéressant. Faire coopérer ces deux univers qui ont pour objectif commun le bien-être de l’être humain est une occasion unique et enrichissante Soyons à la hauteur d’un tel enjeu que la vie nous offre et poursuivons notre route vers une coopération Rabbins/Médecins de plus en plus profonde.

Rav Yaïr Ziri